

La carrière de centaines de médecins est bloquée par un dysfonctionnement administratif

Santé L'octroi de titres de spécialiste accuse des mois de retard. Cela menace des installations en cabinet, des stages et des promotions, dénoncent de nombreux praticiens.

Aurélie Toninato

Adrien*, médecin à Genève, avait un plan de carrière bien construit: au terme de sa formation postgraduée à l'hôpital, il pouvait reprendre la place d'un confrère en cabinet. Il ne lui manquait plus que son titre de spécialiste FMH, délivré à la fin de la formation postgraduée, pour se lancer en indépendant. Mais huit mois après avoir demandé cette certification, toujours rien. Au point de menacer son projet professionnel.

Comme Adrien, plusieurs centaines de médecins en Suisse sont en attente de leur titre de spécialiste – cardiologues comme généralistes – depuis des mois. Le conseiller national genevois Cyril Aellen vient ainsi de déposer une motion à Berne pour réduire ces délais d'octroi «inacceptables».

«Conséquences majeures»

Le titre de spécialité – parfois appelé «titre FMH» – est notamment un prérequis pour l'obtention d'une admission à facturer à la charge de l'assurance obligatoire, permettant de facturer dans le secteur ambulatoire. «C'est une reconnaissance de la capacité à faire de la médecine sans supervision, résume André Juillerat, coprésident de l'Association des médecins d'institutions de Genève (AMIG). Comme lorsqu'un élève conducteur obtient son permis.»

L'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM), un organe autonome de l'association professionnelle des médecins suisses (FMH), le délivre sur la base des dossiers comprenant notamment des attestations d'exams réussis et d'années de pratique.

Sept mois de délai

La délivrance du titre prenait généralement trois mois. «Or, depuis 2024, c'est passé à quatre mois, puis à six mois depuis janvier, ce qui est vraiment problématique», rapporte Philipp Thüler, directeur adjoint de l'Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique (ASMAC).

De nombreux témoignages nous font même part de retards supérieurs. «La carrière de centaines de jeunes praticiens est bloquée par un dysfonctionnement administratif, ils se retrouvent dans une impasse avec des conséquences professionnelles et personnelles ma-



Avant 2024, la délivrance du titre prenait généralement trois mois. Aujourd'hui, certains attendent jusqu'à huit mois IMAGO/Zoonar

«Ce n'est évidemment pas l'essentiel, mais c'est frustrant. Pour un même poste, on n'a pas les mêmes conditions de travail que nos collègues.»

Justine*

Médecin en attente de son titre depuis huit mois

jeunes», dénonce André Juillerat. Certains se retrouvent dans l'impossibilité d'exercer en tant qu'indépendant, à l'image d'Antoine*, qui a dû repousser son projet, tout comme Marc*, employé dans un établissement hospitalier. Ce dernier a finalement reçu son titre après sept mois. «Mais ce délai a retardé mon inscription sur la liste d'attente pour ouvrir mon cabinet (*ndlr: Genève a réintroduit la clause du besoin en 2022 qui limite l'installation de nouveaux médecins en privé*). Je sais qu'au moins deux confrères ont pu s'inscrire avant moi...»

Il a pu prolonger son contrat avec l'hôpital, en endossant la fonction de chef de clinique, sans titre FMH, avec des responsabilités en plus, mais sans avantages supplémentaires. «On a

50 heures de travail par semaine au lieu de 40, on n'a pas droit à la semaine de vacances supplémentaire ni aux 2000 francs de plus par mois!»

Justine*, qui a gradé en novembre et attend son titre depuis huit mois, abonde dans le même sens: «Ce n'est évidemment pas l'essentiel, mais c'est frustrant. Pour un même poste, on n'a pas les mêmes conditions de travail que nos collègues, tout ça à cause de dysfonctionnements administratifs.»

Autre problème: sans FMH, des médecins se voient contraints de reporter, voire de renoncer à des stages hors de Suisse puisque la plupart des institutions étrangères exigent ce titre.

Cerise sur le gâteau: les près de 4000 francs de frais de dos-

sier. «Ce tarif mériterait un débat de fond, car la prestation délivrée n'est absolument pas à la hauteur. À qui et à quoi servent ces sommes?» dénonce Martin*, chef de clinique genevois, qui s'interroge également sur la durée de traitement: «Faut-il vraiment trois mois pour se prononcer sur le cas d'un médecin qui a effectué tout son cursus en Suisse?»

Problèmes internes

De son côté, la direction de l'ISFM déclare analyser chaque dossier de manière rigoureuse: «L'objectif est de garantir une attribution fiable et conforme au droit, dans l'intérêt de la sécurité des patients et de la qualité de la profession médicale.»

Interrogé sur les délais d'attente importants, l'ISFM avance

plusieurs facteurs: un volume de sollicitations «exceptionnellement élevé» – de plus de 25% par rapport à 2024 – que l'institut explique notamment par «l'intérêt croissant pour l'activité en cabinet» et, à Genève, par la clause du besoin.

Des raisons internes ensuite: absences de longue durée pour maladie et vague de démissions au sein de l'équipe qui traite les demandes, complexité croissante des dossiers (parcours à l'étranger, travail à temps partiel, etc.).

Combien de dossiers sont actuellement en attente? L'institut ne fournit pas de chiffres «parce que, pris isolément, ils ne permettent pas une évaluation fiable de la situation». En 2024, l'ISFM a reçu 3304 demandes, et déjà 1761 pour 2025 (à la fin juin).

L'institut précise encore que des mesures ont été prises pour résorber ces retards, dont une réorganisation interne complète, le recrutement de collaborateurs, l'introduction de nouveaux outils numériques. «Des outils basés sur l'IA sont en phase d'implémentation et des optimisations sont en cours pour la détection automatique des dossiers incomplets, d'ici à la fin de l'année.»

Enfin, une procédure accélérée est prévue pour les demandes présentant un caractère urgent – par exemple en cas de reprise de cabinet.

Réduction du tarif demandée

Dans la lettre adressée en mai aux médecins internes des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'ISFM note «des premiers progrès»: «En avril, le nombre de titres décernés a augmenté d'environ 50% pour atteindre près de 90 par mois.» Le délai plafonné néanmoins toujours à 175 jours et il ne se réduira que «très lentement, en raison du nombre de dossiers. La pleine capacité de traitement d'environ 250 titres par mois est attendue à partir d'août.»

L'ASMAC, en contact régulier avec l'Institut suisse pour la formation médicale, constate aussi des améliorations, «mais le retard à combler est très important, souligne Philipp Thüler. Nous attendons de l'institut qu'il revienne à un délai de trois mois d'ici à janvier 2026. Et nous avons demandé que les médecins qui doivent attendre trop longtemps jusqu'à l'obtention bénéficient d'une réduction des frais de dossier.»

* Noms connus de la rédaction